



Original : anglais

N° : ICC-01/12-01/18

Date : 24 mars 2026

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE X

Devant : Mme la juge Kimberly Prost, juge unique

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED AG MAHMOUD

Public

Ordonnance fixant la date du prononcé d'une ordonnance de réparation

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

☒ **Le Bureau du Procureur**

☒ **Le conseil de la Défense**

La Défense d'Al Hassan

☒ **Les représentants légaux des victimes**

Les victimes dans l'affaire *Al Hassan*

☐ **Les représentants légaux des demandeurs**

☐ **Les victimes non représentées**

☐ **Les demandeurs non représentés
(participation/réparations)**

☒ **Le Bureau du Conseil public pour les victimes**

☐ **Le Bureau du conseil public pour la Défense**

☒ **Les représentants des États**

La République du Mali

☒ **Le Fonds au profit des victimes**

☒ ***L'amicus curiae***

Le Greffier

M. Osvaldo Zavala Giler

☐ **La Section de l'appui aux conseils**

☐ **L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins**

☒ **La Section de la détention**

☒ **La Section de la participation des victimes et des réparations**

☒ **La Section de l'information et de la sensibilisation**

Madame la juge Kimberly Prost, agissant en qualité de juge unique au nom de la Chambre de première instance X (« le juge unique » et « la Chambre », respectivement) de la Cour pénale internationale, dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*, vu les articles 75-2 et 76-4 du Statut de Rome et la règle 144 du Règlement de procédure et de preuve, rend la présente ordonnance fixant la date du prononcé d'une ordonnance de réparation.

LE JUGE UNIQUE

ANNONCE que la Chambre tiendra une audience publique le 28 avril 2026 à 11 heures pour rendre son ordonnance de réparation en l'espèce, en présence d'Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud, de son équipe de défense, des représentants légaux des victimes et du Bureau du conseil public pour les victimes, et

INVITE les représentants de la République du Mali, le Fonds au profit des victimes, le Greffe et le Bureau du Procureur à assister à cette audience.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Kimberly Prost
Juge unique

Fait le 24 mars 2026

À La Haye (Pays-Bas)